



Fisheries
and Oceans

Pêches
et Océans

Gulf Region
P.O. Box 5030
Moncton, N.B.
E1C 9B6

Région du Golfe
C. P. 5030
Moncton, (N.-B.)
E1C 9B6

Dear Members,

This is to advise you that Fisheries & Oceans Canada has authorized two herring large seine licence holders to fish herring with a mid-water trawl in NAFO Division 4T, excluding the Baie des Chaleurs, in accordance with the herring fishing plan announced in April 2007 which states:

The authorization to use a mid-water trawl for three seiners to fish herring in HFA 16 (excluding Baie des Chaleurs) from April 1 to December 31 is maintained in 2007 with the appropriate monitoring and control mechanisms to prevent high catches of small fish.

The two licence holders are Gauvin & Noël Inc. and Gemini Fisheries Inc. The vessels which are authorized to be used are the Miss Lamèque and the Julianne III. All current restrictions and management measures which apply to large seiners will also apply to these vessels.

Le président du comité consultatif des petits pélagiques du Golfe,

Rhéal Vienneau
Chairman of the Gulf Small Pelagics Advisory Committee

Chers membres,

Ceci est pour vous aviser que Pêches et Océans Canada autorise 2 détenteurs de permis de hareng avec senne coulissante de pêcher du hareng avec un chalut pélagique dans la Division de l'OPANO 4T, excluant la Baie des Chaleurs, en accord avec le plan de pêche annoncé en avril 2007, qui stipule que :

L'autorisation pour trois senneurs à pêcher le hareng au moyen d'un chalut pélagique dans la ZPH 16 (sauf la Baie des Chaleurs) du 1^{er} avril au 31 décembre sera maintenue en 2007, moyennant les mesures pertinentes de surveillance et de contrôle pour éviter les prises élevées de petits poissons.

Les deux détenteurs de permis sont Gauvin & Noël Inc. et Gemini Fisheries Inc. Les bateaux qui sont autorisés sont le Miss Lamèque et le Julianne III. Toutes les restrictions et les mesures de gestion qui s'appliquent aux grands senneurs vont aussi s'appliquer à ces bateaux.